



# Déménagements à Puteaux et Saint-Priest – CMS à Grenoble – Les Retraites (suite)

20/01/2020

---

## Le Sommaire

### Déménagements : Puteaux et Saint-Priest



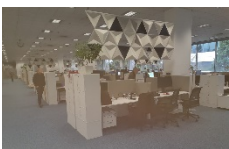
Déménagement à Puteaux...



Déménagement à Saint-Priest...

[<la suite>](#)

### CMS - Site de Grenoble



La dynamique actuellement en cours chez CMS donne lieu à de nouvelles embauches et/ou arrivées de prestataires...

[<la suite>](#)

### Annonces d'Édouard Philippe : Un énorme enfumage



Le premier ministre a adressé ce samedi un courrier aux syndicats proposant un « compromis » : la suspension de l'âge pivot jusqu'à une « conférence de financement »...

[<la suite>](#)

## Vos contacts UGICT chez HPE

---

### Déménagements : Puteaux et Saint-Priest



#### Déménagement à Puteaux :

**Le 4 décembre**, appel à candidature d'une trentaine de volontaires « champions » pour tester **Mobeelity**, nouvelle plateforme qui devrait amener HPE à une mobilité durable. Une fois de plus la direction s'assure de l'adhésion des salariés au déménagement !!!

**Le 5 décembre**, chaque salarié éligible aux mesures d'accompagnement telles que définies par l'accord de méthodologie a reçu une communication des RH. Chacun pourra soumettre son ou ses choix sur la plateforme Mobeelity avant le déménagement.

**Le 12 décembre**, les salariés éligibles au seul télétravail recevaient également un mail pour demander à bénéficier de cette modalité d'accompagnement. Comme nous vous l'avions indiqué lors d'une précédente enews, Il est surprenant que, pour ce déménagement, le télétravail doit être demandé par les salariés. Il est pourtant bien indiqué dans l'accord de télétravail du 6 juillet 2010 (Titre 1, § 1.1, page 4) que pour tout projet spécifique, en particulier un projet immobilier, le télétravail est à la demande explicite de HPE. L'UGICT CGT a dénoncé ce non-respect de l'accord de télétravail en CSE.

**Rien dans la mesure d'accompagnement « Télétravail » de l'accord de méthodologie** ne mentionne la remise en question de l'accord de Télétravail. Donc sont bien exclus les commerciaux terrains, la télévente, l'infirmière,...

**L'UGICT CGT** a réussi, en CHSCT, à obtenir l'étude des cas particuliers par la RH. Par exemple, vous êtes commercial sédentaire, vous n'avez pas droit au télétravail mais

vosre trajet domicile travail est augmenté de plus de 55 mn, vous êtes potentiellement éligible au télétravail. **Vous êtes donc un cas particulier** : contactez votre RRH pour demander à bénéficier du télétravail.

**Le 17 décembre**, notre PDG annonçait **le report du déménagement** à Puteaux au mois **d'avril 2020** au motif qu'il préfère emménager sur un site où aucun bruit de travaux ne viendra déranger les salariés. Espérons que l'avenir lui donnera raison...



### Déménagement à Saint-Priest :

**Les salariés de l'Isle d'Abeau** devaient déménager sur le **nouveau site de Saint-Priest** fin février 2020, mais il semblerait que les délais ne soient pas tenus...

La direction, dans une communication, a vanté l'attractivité du site et sa proximité avec la métropole lyonnaise.

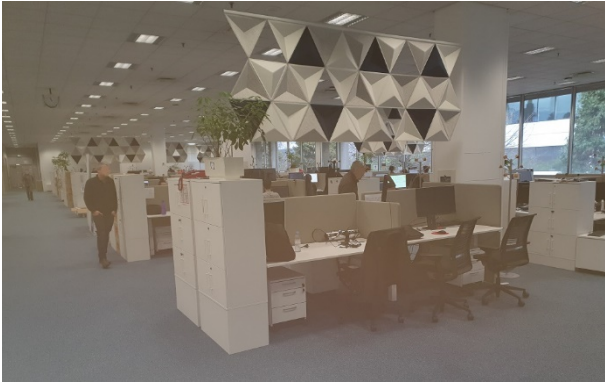
Quelles mesures d'accompagnement seront prévues ? Seront-elles calquées sur celles du déménagement à Puteaux ? Quand seront-elles proposées ? À qui ? Attention l'accord de télétravail du 6 juillet 2010 s'applique toujours.

Rien n'est prévu pour les personnes d'IDA qui souhaiteraient aller travailler sur Grenoble au lieu de Saint-Priest.

La suite après les CSSCT prévue fin janvier pour la province et début février 2020 pour la région parisienne...

[<Revenir au sommaire>](#)

## CMS - Site de Grenoble



La dynamique actuellement en cours chez CMS donne lieu à de nouvelles embauches et/ou arrivées de prestataires.

Cela induit de sérieux problèmes de logistique du fait d'un nouvel espace de travail réduit suite aux réaménagements des bureaux et au regroupement sur un seul plateau (B3 N2).

[<Revenir au sommaire>](#)

## Annonces d'Édouard Philippe : Un énorme enfumage



Le courrier du Premier Ministre est une grossière manœuvre de diversion

Le premier ministre a adressé ce samedi 11 janvier un courrier aux syndicats proposant un « **compromis** » : la suspension de l'âge pivot **jusqu'à une** « conférence de financement » qui aurait lieu en avril, et dans laquelle patronat et

syndicat devraient faire des propositions pour trouver 12 milliards d'euros d'économies par an. **Une avancée ?** Plutôt malheureusement **une énorme manœuvre de diversion :**

La conférence de financement se tient en avril, soit à la fin des débats parlementaires et après les élections municipales. L'objectif : pouvoir prendre les décisions impopulaires discrètement, loin de la pression de la rue

Le **courrier précise** dans son 8<sup>ème</sup> point que le **gouvernement refusera** toute augmentation du « coût du travail » (donc des cotisations sociales). Restera donc **aux acteurs sociaux le choix** entre la mise en place d'un âge pivot, l'allongement

des durées de cotisation ou le report de l'âge légal...**Belle « négociation » en perspective...**

Comme si cela ne suffisait, le gouvernement précise que s'il n'y a pas d'accord il "prendra ses responsabilités" et **mettra en place l'âge pivot**. Le patronat n'a donc aucun intérêt à faire un compromis...

**Conclusion: rien ne change, nous sommes toutes et tous concernés.**

Pour toutes celles et ceux qui sont né(e)s **avant 1975**, il y aura des mesures drastiques d'économies avec un report de l'âge de départ en retraite

Pour tous les autres, la réforme à points dans laquelle l'âge pivot est maintenu et sera décalé automatiquement pour atteindre **66 ans pour la génération 1990**. L'objectif du système de retraite **ne sera plus de maintenir le niveau de vie** mais d'être à l'équilibre budgétaire. Alors que d'ici à 2050 le nombre de personnes de plus de 60 ans aura augmenté de 40%, **le montant des pensions va s'effondrer**. La prise en compte de toute la carrière **défavorisera** particulièrement toutes celles et ceux qui ont **une carrière ascendante**, le montant de leur pension décrochera de leur dernier salaire. **Les exemples étrangers le démontrent** : dans ces régimes à points, les salariés solvables sont contraints à recourir à l'épargne retraite pour tenter de maintenir leur niveau de vie. C'est bien là **l'objectif de la réforme** du gouvernement : créer un nouveau marché pour les banquiers et les assureurs.

[<Revenir au sommaire>](#)



## Vos contacts UGICT chez HPE



Eric  
GAUDE

HPE CCF

Marie-Florence  
BESNEHARD

HPE F

Frédéric  
SEYNHAEVE

HPE F

Nathalie  
AMBROGIO

HPE F

Philippe  
GRELLIER

HPE F

**Vous pouvez compter sur l'UGICT pour obtenir une juste reconnaissance de votre travail.**

---

**Professionnellement engagés**

**Socialement responsables**

**N'hésitez pas à diffuser autour de vous !**

Vous vous posez des questions ?

Vos représentants du personnel UGICT sont là pour vous !

*Pour tout ce qui concerne l'abonnement à notre lettre d'information électronique ou pour nous contacter,*

*une seule adresse :* [contact@ugicthpe.com](mailto:contact@ugicthpe.com)